

# Epreuve de CAP : modalités d'évaluation en lettres-histoire-géo-EMC

Résumé de l'arrêté du 30 août 2019 - [JORF n°0206 du 5 septembre 2019 - texte n° 13](#)

**Remarque : cette synthèse ne vise qu'à présenter les grandes lignes de cette épreuve, maîtriser le détail de ses modalités pour la mettre en œuvre implique une bonne connaissance de l'intégralité de cet arrêté.**

**La nouvelle épreuve de Français, histoire-géographie-enseignement moral et civique (coefficient 3) se déroulera, en CCF, durant la deuxième année de CAP.** Sa première session aura lieu en 2021.

Elle comportera trois situations évaluées à parts égales :

- en français, une évaluation de l'écrit et une évaluation de l'oral ;
- en histoire-géographie-EMC, une évaluation à l'oral.

## - Français - situation d'évaluation des compétences écrites (20 points)

Dans le cadre d'une séquence, le candidat rédige une production écrite, réalisée en trois étapes de 40 minutes. Cette production, rédigée à partir d'un texte ou d'un court corpus, fait intervenir un changement de point de vue qui donne une suite au texte ou en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, mise en récit d'une image...). L'évaluation porte sur le processus et non pas seulement sur le texte achevé.

## -Français - situation d'évaluation des compétences orales (20 points)

Elle prend appui sur les activités liées à la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » ou la formation en milieu professionnel. Elle renvoie à la compétence « rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier ». Le candidat présente, dans un oral continu d'environ 3 minutes, une réalisation, une expérience professionnelle ou une recherche en lien avec le métier. Suit un entretien (7 minutes maximum) qui permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion ; selon la thématique abordée la dimension morale et civique peut être questionnée.

## Histoire-géographie-EMC (20 points)

Une situation d'évaluation orale (15 minutes au maximum) combine l'évaluation des enseignements d'histoire, de géographie et d'EMC. Elle comporte deux parties et a pour support un document en histoire ou en géographie et un document en EMC.

1 - Analyse d'un document d'histoire ou de géographie (12 points) : le candidat choisit un document parmi deux ou trois qui ont été préparés individuellement ou en groupe. Il le présente à l'oral et justifie son choix : sens global, intérêt et limites, mobilisation de repères, des notions clefs et des connaissances.

2 - EMC (8 points) : le candidat choisit un document parmi deux qui ont été préparés et le présente à l'oral. Il exprime une argumentation cohérente, fondée sur les repères et les notions du programme ; les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités autant que possible.

Chaque fois, le professeur vérifie les acquis et amène le candidat à préciser son propos si nécessaire.

## **Lorsque le candidat passe l'épreuve ponctuelle terminale :**

### **Épreuve écrite de 2 heures et orale de 25 minutes (dont 5 minutes de préparation)**

#### Français – écrit (2 heures - 20 points)

A partir d'un bref corpus, le candidat répond à des questions de lexique et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

#### Français - Epreuve orale (10 minutes – 20 points)

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. L'entretien (7 minutes maximum) permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée.

#### Histoire-géographie-EMC - Epreuve orale (15 minutes dont 5 de préparation – 20 points)

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, correspondant aux huit thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé et prépare sa présentation pendant 5 minutes. Le déroulement de l'épreuve est comparable à celui du CCF en HG ou en EMC ; l'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes.

En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examineur propose un/des documents de secours